

Intitulé du concours
ou de l'examen :Assistant Socio-Educatif

CONCOURS

 (1)

Interne

 (1)

Externe

 (1)

EXAMEN

 (1)

Troisième voie

 (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 06 Octobre 2022à Chalons-en-ChampagneEpreuve de Rédaction d'un rapportSpécialité et/ou option : CESF
(le cas échéant uniquement)Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'administration

3736059941

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

B / Les paramètres et les conséquences de la pauvreté sur les ménages.

Le seuil de pauvreté est fixé selon une convention comme évoqué dans l'introduction (60% du niveau de vie médian de la population).

Ainsi, il est possible de constater grâce aux données chiffrées de l'INSEE que la France a connu un pic du taux de pauvreté en 2018 (14,8% de la population) avec un seuil de pauvreté s'élevant à 1074€ pour une personne seule. Depuis 2020, ce taux a diminué de 0,2 points mais son seuil a augmenté à 1090€ pour une personne seule. La pauvreté se mesure également selon le taux de privation matérielle selon une liste de 13 critères. En 2019, 13% de la population était en situation de privation matérielle selon l'INSEE.

La pauvreté a des conséquences non négligeables sur les familles qui en souffrent. En effet, il est possible de relever que les ménages qui en souffrent consacrent une part plus importante de leur budget à leur logement ou encore à leur alimentation. On parle alors de dépenses contraintes. Ainsi, pour une famille de même composition (2 adultes, 2 enfants), la part de ces dépenses représentera 66% du budget global chez les ménages modestes, contre 31% du budget global chez les ménages plus aisés. Les conséquences sont d'ordres différents : difficultés d'accès aux soins, à la culture, au numérique, au logement

Conseil Départemental - Service de l'aide sociale - Date : 06.10.22

Rapport à l'attention du DGA

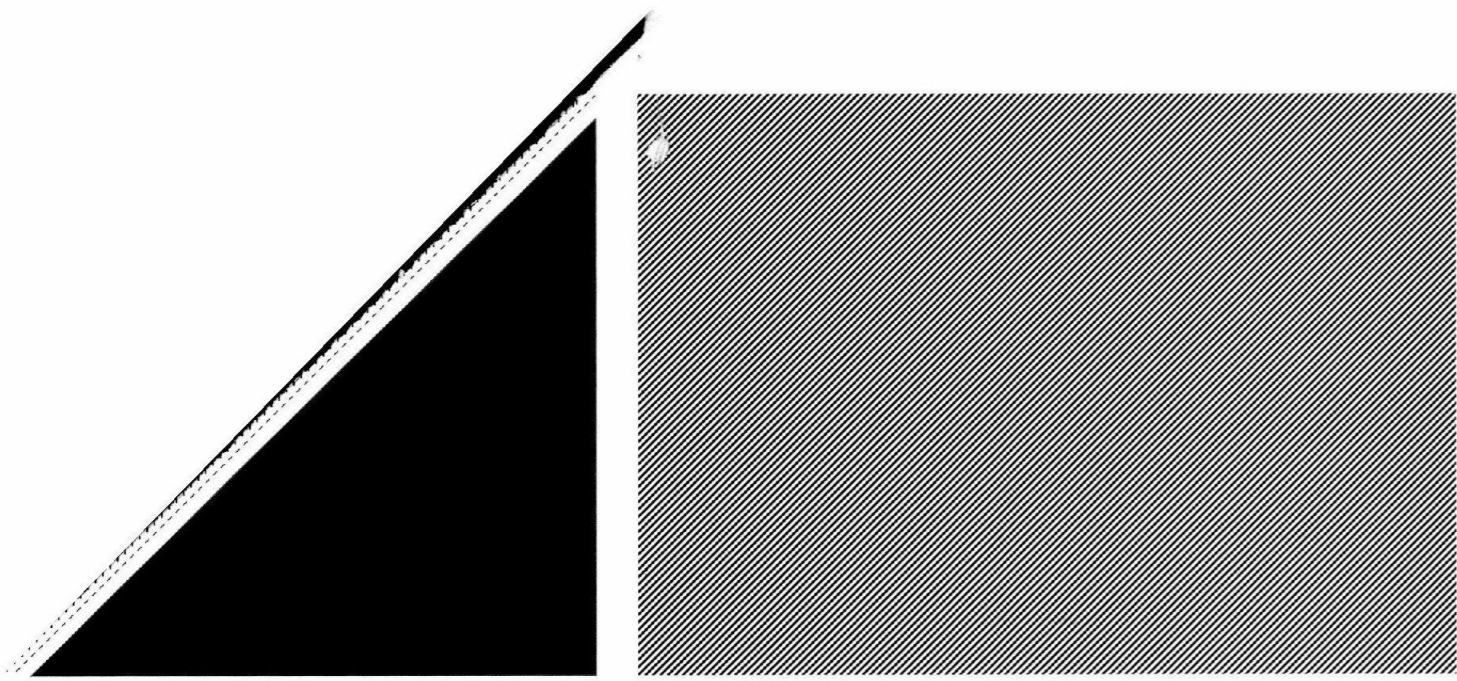
Objet : Les multiples facettes de la pauvreté en France.

Références : Données chiffrées de l'INSEE

En France, il existe actuellement plusieurs définitions relatives à la pauvreté. Ces définitions diffèrent et se complètent selon les différents organismes. Cependant, en France et en Europe, un ménage est généralement considéré comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Il est actuellement fixé à 60% du niveau de vie médian.

Ainsi, selon les données chiffrées de l'INSEE, en 2019, 9,2 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire. Cela représente 14,6% de la population française résidant en métropole.

Il convient alors de s'interroger sur les différentes dimensions de la pauvreté en France, et leur conséquences, afin de



pouvoir ensuite proposer des interventions sociales d'intérêt collectif à destination des ménages les plus touchés par la pauvreté.

I / Les différentes dimensions de la pauvreté en France et leurs conséquences.

A / Les caractéristiques et les constantes de la pauvreté en France.

La pauvreté est définie selon plusieurs notions par le PNUD. Le PNUD fait notamment référence à trois notions afin de définir la pauvreté : la pauvreté extrême (ou absolue) lorsque le ménage ne parvient pas à satisfaire ses besoins alimentaires essentiels, la pauvreté générale (ou relative) lorsque le ménage ne peut subvenir à ses besoins secondaires (vêtements, énergie, logement...) et la pauvreté humaine lorsque le ménage ne dispose pas des capacités humaines de base (analphabétisation, malnutrition...).

La Banque Mondiale, quant à elle, retient la dimension multiple de la pauvreté en incluant à cette notion différentes variantes telles que la santé, l'éducation, la vulnérabilité, le manque de parole ou encore le manque de pouvoir. Elle se base également sur une approche monétaire de la pauvreté.

Globalement, la pauvreté mène les ménages vers la précarité qui consiste en l'absence d'une ou plusieurs sécurités (exemple : l'emploi) et empêche les ménages de pourvoir à leurs obligations professionnelles, familiales et sociales.

De plus, il est commun de retrouver chez les ménages en situation de pauvreté des caractéristiques communes.

En effet, selon une étude menée en 2019 par l'INSEE, la pauvreté toucherait d'avantage les ménages composés de familles mono-parentales (29%), de personnes seules (19%) ou encore de familles avec trois enfants ou plus (17%).

Le second dénominateur commun des familles en situation de pauvreté relève de l'activité professionnelle. En effet, les chômeurs et autres inactifs sont d'avantage concernés que les salariés ou encore les retraités.

Enfin, environ 12% de la population touchée par la pauvreté a entre 18 et 29 ans. La part les moins de 18 ans est également touchée à plus de 11%.

Pour conclure, il serait opportun d'évaluer ces différentes interventions par le biais de questionnaires de satisfaction auprès des familles, mais encore de manière quantitative par le biais du taux de participations des ménages aux interventions proposées. Si l'action rencontre un franc succès, elle pourrait être élargie aux départements voisins.

Ayant désormais connaissance de toutes les dimensions de la pauvreté en France et de ses conséquences, il convient de déployer des interventions sociales d'intérêt collectif sur le territoire afin de renforcer l'estime de soi des ménages les plus pauvres et de limiter les facteurs de pauvreté.

II / Interventions sociales d'intérêt collectif
A / Définition des objectifs et des modalités.

Dans la mesure où le conseil départemental et plus particulièrement le service de l'aide sociale, souhaite mettre en œuvre des ISIC afin de réduire l'impact de la pauvreté sur les ménages du secteur, il convient de désigner un chef de projet qui peut être la CESF du service aide sociale.

Ainsi, elle aura un rôle de coordinateur et de négociateur entre le comité de pilotage et le comité technique établit.

Le comité de pilotage sera composé du DGA du service départemental, du chef de projet, des représentants des élus de secteurs : préfeture, directeur adjoint des CCAS du territoire concerné, représentants des associations de secteur.

Le comité technique sera quant à lui composé de plusieurs travailleurs sociaux des services du département et des

collectivités locales. Les participants de ce comité techniques pourraient se scinder en plusieurs groupes afin d'établir un diagnostic partagé sur la pauvreté du territoire du conseil départemental concerné.

Ce diagnostic comportera des données quantitatives: nombre de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté sur le territoire, et qualitatives: ménages considérés en situation de privation matérielle.

Des financements pour ces actions pourraient être sollicités auprès du conseil départemental, des collectivités concernées et de la préfecture.

Plusieurs interventions sociales d'intérêt collectif pourraient être mises en place, notamment en lien avec l'estime de soi. En effet, une fois le diagnostic établi et les ménages en situation de pauvreté recensés, il conviendrait par exemple de proposer à la population des permanences numériques, des ateliers coiffures / maquillage...

B/ Mise en œuvre des opérations d'ISIC.

Comme évoqué ci-dessus il serait possible de proposer aux ménages les plus pauvres, des sessions de coiffures / maquillage, au niveau des quartiers populaires des collectivités concernées. Ainsi il conviendrait de mettre en commun les compétences de chacun en coiffure par exemple, à disposition d'autres personnes en situation de précarité. Cela permettrait aux personnes mettant à

disposition leur compétences d'être valorisés en tant que travailleurs et de retrouver un intérêt à l'emploi. Pour les personnes disposant de ces services, cela pourrait permettre de relever l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes et de les booster dans leurs recherches d'emploi.

Pour ailleurs, afin de lutter contre la fracture numérique, des ordinateurs reconditionnés, mis à disposition par des collectivités (dans le cadre du renouvellement des matériels informatiques) pourraient être mis à disposition des ménages les plus pauvres, accompagnés de sessions d'utilisation animées par des ménages ayant des compétences dans ce domaine. Cela aurait pour effet de minimiser la fracture numérique des ménages les plus pauvres et de les encourager dans leurs recherches d'emploi. Cette action permettrait de valoriser des ménages de manière individuelle.

Ces actions pourraient être planifiées dans un premier temps à raison d'une fois par trimestre, avec un nombre de ménage limité à dix, dans une salle communale mise à disposition par l'une des collectivités territoriales.

Il conviendrait de mettre en place un tableau de bord et un calendrier afin de répartir ces actions sur une année.

Il serait possible de communiquer sur ces actions à travers des affichages municipaux ou encore des tracts mis à disposition dans les associations & secteurs.